



CIRCULAIRE UFICT - URSSAF - 24 décembre 2007

INSPECTEURS DU RECOUVREMENT COMPTE RENDU DE LA REUNION À L'ACOSS ET DE LA RPN DU 20 DECEMBRE

Suite à une demande de rendez-vous faite par notre Union Fédérale, nous avons été reçus le 6 décembre à 17 H, par Mr Ricordeau, Directeur de L'Acoss en présence de ses collaborateurs, Messieurs Billon, Malric et Samsonoff.

Cette réunion portait sur les revendications des inspecteurs, notamment la reconnaissance de leurs qualifications par l'attribution pour tous, de 60 points pérennes, non résorbables et les conditions de travail.

Nous avons tenu à reprendre l'historique de cette revendication :

- l'agrément pour le travail illégal des inspecteurs date de 1991
- dans la classification de 1974 le coefficient exceptionnel était de 294, ce coefficient aurait dû être attribué à tous les inspecteurs compte tenu de la prise en charge de cette nouvelle activité (d'ailleurs une décision de commission paritaire nationale de l'époque le préconisait)
- dans la classification de 1992 revisitée par celle de 2004, le métier d'inspecteur a été classé au niveau 6, soit un niveau évalué en 2005 à 305 points.
- 11 points de différence en 13 ans, moins 1 point par an, la demande des inspecteurs n'est pas disproportionnée ! Elle est légitime, c'est une juste reconnaissance de leurs qualifications (si comparaison il doit y avoir avec les inspecteurs des impôts ou du travail, regardons les déroulements automatiques de carrière tous les 2 ans ainsi que le net qu'ils perçoivent).
- Le Directeur de l'Acoss a présenté les 3 éléments qu'il veut prendre en compte :
 - 1 le métier lui-même : il faut revoir
 - les outils : doivent être pris en compte les outils mis à disposition des inspecteurs, performants certes mais qui doivent être améliorés.
 - la formation sur les nouveaux textes n'est pas suffisamment réactive, « il faut s'améliorer ».
 - l'évolution dans le contrôle, quelles perspectives de carrière ? Quels accompagnements sur les 2^{ème} parties de carrière ?
 - 2 la gestion des ressources humaines : le parcours professionnel N6/N7 est très différent d'une Urssaf à l'autre. Dans certaines Urssaf, 100% des IR sont N7, dans d'autres, 0%. Les points de compétence ne sont pas facilement attribués aux inspecteurs.

« Nous sommes en train de faire un bilan sur toutes les Urssaf afin d'améliorer la situation et cela dès début 2008 ».

« L'amélioration du pouvoir d'achat passe par la reconnaissance de différentes sujétions liées au métier d'inspecteurs ».

- 3 la création d'une prime de résultat dans laquelle seraient prises en compte aussi bien le qualitatif (il faut améliorer les lettres d'observations) que le quantitatif. Ces performances pourraient s'apprécier au niveau du service et non individuellement. Le contour n'est pas arrêté, ce sont des axes de réflexions.

L'Ufict-Cgt a rappelé qu'il fallait répondre à la revendication exprimée avec force par les inspecteurs et que les réponses proposées ne nous semblaient pas correspondre à ce qu'ils souhaitent.

Les parcours N6/N7 ont leurs limites. Que répond l'Acoss aux questions posées par les inspecteurs, « je suis niveau 7, même si j'obtiens des points de compétences tous les 3 ans, le niveau maximum du coefficient, je pourrai l'atteindre à 83 ans », « j'ai Bac+4, 18 mois de formation d'inspecteur, ma rémunération n'atteint pas le plafond de Sécurité Sociale, trouvez-vous cela normal? »

La proposition de l'Acoss n'est pas à la hauteur des attentes des inspecteurs.

Quant à une éventuelle prime de résultats, elle doit être négociée au niveau national puisque non prévue dans la convention collective. Même si la négociation aboutissait, elle porterait ses effets au plus tôt fin 2008, début 2009. Là non plus, ce n'est pas à la hauteur.

L'Ufict-Cgt a expliqué ses positions et a tenu à faire les rappels suivants :

L'employeur souhaitait que la classification 2004 ouvre la possibilité aux Directeurs des Caisses Locales d'embaucher au niveau qu'ils voulaient, avec notamment des points de compétences dès l'embauche. Que constate-t-on ? Les résultats démontrent que ces pratiques sont plus que marginales. La conclusion est que l'accord de 2004 qui « toilettait » la classification de 1992 est obsolète.

Notre position a toujours été de reconnaître la qualification dès l'embauche et garantir pour tous, un déroulement de carrière. Si cette option avait été choisie, nous serions aujourd'hui dans une situation normale vis-à-vis de la rémunération.

En effet, depuis la classification de 1992, tous les métiers ont beaucoup changé. Ils se sont enrichis et complexifiés ; les qualifications mises en œuvre ne sont pas reconnues.

Pour nous, la classification ne doit pas être revue fin 2008, comme proposé, mais début 2008. Il n'a pas lieu d'ajouter des « rustines » pour répondre à une revendication immédiatement. Une classification est faite pour reconnaître les qualifications mises en œuvre. Quant à la perte du pouvoir d'achat, c'est l'augmentation de la valeur du point qui doit permettre sa compensation.

Dans l'attente de la négociation sur la classification et de son éventuel aboutissement, nous avons demandé que la revendication des inspecteurs (60 points pour tous) soit satisfaite immédiatement par un à valoir sur la future nouvelle classification.

Quant aux conditions de travail, nous n'avons pas eu le temps matériel d'aborder le sujet (voir le texte joint à la précédente circulaire).

Nous avons toutefois souligné que le second texte proposé représentait pour nous, une provocation dans les propositions de compensation faites par l'Acoss.

L'Acoss n'a pas caché son but. « les propositions différentes en matière de récupération et de paiement sont faites pour inciter les salariés à faire le choix du paiement. Ainsi, il y aura plus de ressources au travail : plus de journées travaillées, plus de contrôle comptable d'assiette, plus de lutte contre le travail illégal et les salariés auront plus de pouvoir d'achat ».

Ceci reste inacceptable pour l'Ufict Cgt, le salarié doit avoir réellement le choix entre 2 propositions identiques, sinon les dés sont « pipés » d'avance.

RPN DU 20 DECEMBRE 2007

Monsieur Renard nous annonce, en début de séance que, suite aux mouvements des inspecteurs relayés par les Organisations Syndicales Nationales lors de la RPN du 16 octobre, son mandat de négociateur, remis par le COMEX, est élargi.

Le champ de la négociation porte sur 2 points supplémentaires :

- 1 possibilité d'inclure les impacts et les effets de certains déplacements par la création d'indemnités de sujétion
- 2 reconnaissance de la profession et des résultats des inspecteurs du recouvrement par un dispositif qui reste à inventer. En fait, c'est la reconnaissance de la performance que l'Ucanss veut introduire.

Pour l'Ucanss, il n'est nullement question de répondre à la revendication des 60 points de reconnaissance des qualifications, estimant celle-ci catégorielle ; elle obérerait par ailleurs la négociation « classification ». Sa préférence va vers une solution dite « moderne » par l'attribution d'une prime de résultats où chaque inspecteur y serait éligible mais les élus n'auront pas tous le même montant...

Par ailleurs, l'employeur nous a indiqués qu'il travaille à la mise en place

- de règles nationales pour le passage du niveau 6 au niveau 7 dans le cadre d'une enveloppe financière annuelle
- de passerelles entre le métier d'inspecteur vers d'autres métiers.

Ces propositions devraient être faites dans le cadre de la prochaine CPNEFP.

Nous avons réitéré avec force les revendications des inspecteurs en matière de reconnaissance de qualifications. Nous nous sommes refusé à négocier une prime de résultats spécifique aux inspecteurs alors que cet aspect de rémunération doit être négocié début 2008. Pour notre organisation, accepter de négocier pour les inspecteurs, serait accepter de fait, de négocier une prime de résultat pour tous les salariés. Nous avons réitéré que ce mode de rémunération était contraire à une rémunération basée sur la reconnaissance des qualifications des salariés et de nos missions de service public.

Dans le cadre de la négociation, nous avons exigé que la négociation sur la future classification s'ouvre début 2008 pour tous les salariés. Par ailleurs nous avons proposé de finaliser un accord d'à valoir avec effet immédiat. Cette proposition a été reprise par les Fédérations FO, CFTC, CGC et le SNFOCOS. La CFDT étant pour sa part, favorable à une négociation globale pour la classification mais ne souhaite pas d'à valoir pour une catégorie.

Nous invitons nos organisations à rencontrer les autres OS sans restrictive pour organiser des assemblées d'inspecteurs afin qu'ils décident des suites des actions à mener. Pour la région parisienne, une AG, à l'appel des syndicats UGICT- CGT, CFDT et SNFOCOS, est prévue le 8 janvier 2008. Faites-nous part rapidement des décisions prises dans vos organismes.

Vous pouvez nous adressez vos commentaires sur le blog des inspecteurs :

<http://iractions.hautetfort.com/>

ou par mail : mhflechard@orgasociaux.cgt.fr.